



CHARTRE BLUEGREEN

PERFORMANCE CENTER

PROMOTION 2020-2021

Entre les Soussignés

Les coordonnées du titulaire principal

« **L'ÉLÈVE** »

CIVILITE : M MME (ENTOURER LA MENTION EXACTE)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TEL (DOMICILE) : TEL (MOBILE) :

EMAIL :

NUMERO DE LICENCE :

DATE DE NAISSANCE :



TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE :

PERE :

NOM / PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL :

EMAIL (OBLIGATOIRE):

ETES-VOUS JOUEUR DE GOLF ?

MERE :

NOM / PRENOM :

ADRESSE (SI DIFFERENTE):

.....

TEL :

EMAIL (OBLIGATOIRE):

ETES-VOUS JOUEUR DE GOLF ?

Ci-après dénommé « **L'Élève** »

ET :

La société **Blue Green**, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé Parc Saint Christophe, 10 avenue de l'Entreprise, Le Magellan 3, Niveau -2, 95862 CERGY PONTOISE, inscrite au RCS de Pontoise sous le numéro SIREN 344 206 511, représentée par son Président Monsieur Pascal LOCATELLI

Ci-après dénommée « **Bluegreen** »

Ci-après dénommées conjointement : les « Parties »

PREAMBULE

La Charte Bluegreen Performance Center (la « Charte ») définit les relations entre les élèves du Bluegreen Performance Center et la société Blue Green.



IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CHARTE

La Charte est passée entre l'Élève et Bluegreen. Elle définit les relations entre les Élèves et la société Blue Green selon les conditions ci-après.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS DU STATUT DE L'ÉLÈVE :

L'adhésion à la Charte n'ouvre pas automatiquement un droit à des mesures, sur la base des seules obligations sportives de l'Élève.

En effet, le statut d'Élève ne peut être accordé que sur demande et à l'initiative de celui-ci.

Pour bénéficier du statut, il faut :

- Avoir sa licence de golf
- Avoir son certificat médical à jour
- Avoir signé la présente Charte
- Etre membre d'une Association Sportive

ARTICLE 3 : DUREE

La Charte est conclue à compter du 7 septembre 2020 jusqu'au 30 juin 2021. Aucune tacite reconduction n'est prévue.

ARTICLE 4 : BLUEGREEN S'ENGAGE

Bluegreen s'engage à accompagner les jeunes élèves et à leur offrir les conditions optimales pour leur permettre de progresser dans le haut niveau.

Bluegreen offre à tous les Élèves du Bluegreen Performance Center de la promotion 2020-2021 :

- Un abonnement sur tous les parcours Bluegreen du 7 septembre 2020 au 30 juin 2021
- L'accès à l'entraînement practice en offrant des balles de practice du 7 septembre 2020 au 30 juin 2021.
 - ✓ Un crédit de 20 seaux de balles sera intégrer dans le compte practice de l'Élève du Bluegreen Performance Center.
 - ✓ Le solde crédit antérieur au 7 septembre 2020 ne sera consommé par l'Élève qui le retrouvera à l'identique le 30 juin 2021.

Une fois les 20 seaux utilisés, l'Élève chargera sa carte de practice dans le golf Bluegreen de son choix. Ledit Golf chargera la carte de practice de 5 seaux maximum à chaque demande de l'Élève.
 - ✓ Toute recharge sera autorisée si la carte de practice est à 0.
 - ✓ Un état de la consommation des balles de practice sera adressé à la direction de son club de souscription
- Un Casier mis à sa disposition du 7 septembre 2020 au 30 juin 2021.
- 118 heures de cours collectifs réparties les mercredis et samedis (cf le calendrier)

ARTICLE 5 : L'ÉLÈVE S'ENGAGE À :

- Respecter le Règlement intérieur de chaque Golf Bluegreen et tous les golfs associés aux golfs Bluegreen et utiliser les installations de manière conforme,
- Réserver ses parcours et tout autre accès demandant une réservation selon les conditions définies par le club,
- Utiliser les balles de practice offerte par Bluegreen uniquement pour son entraînement personnel.
 - ✓ L'Élève ne peut en aucun cas offrir toute ou partie de ses balles créditées sur sa carte de practice à un(e) ami(e) et/ou un(e) membre de sa famille et/ou à n'importe qui d'autre.
 - ✓ L'Élève ira à l'accueil du golf pour demander une recharge de crédit de balles lorsque sa carte sera à 0.
 - ✓ Il ne pourra recevoir que 5 seaux balles maximum à chaque passage à l'accueil
 - ✓ L'Élève devra justifier si on lui demande une consommation de balles excessive ou inversement.

L'Élève devra faire des compétitions officielles

- ✓ Le choix des compétitions officielles devra faire l'objet d'un accord avec le Coach du Performance Center et son Coach personnel le cas échéant.

L'Élève devra s'impliquer activement dans la réussite de son projet sportif. Dans cette perspective,

- l'Élève s'engage notamment à fournir toute nouvelle information relative à sa pratique golfique et susceptible d'avoir un impact sur le suivi et la réussite de ses performances (modification de la charge d'entraînement, blessures, calendrier des compétitions, etc.) ;
- À être présent aux cours et se présenter aux compétitions ;
- À répondre à toute convocation de la part de Bluegreen ;
- À faire signer son bulletin trimestriel par ses représentants légaux



BLUEGREEN

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Bluegreen aura un rôle essentiel dans la communication et la promotion du Bluegreen Performance Center à travers les élèves

- ✓ Blue Green suivra les Élèves au travers des réseaux sociaux (facebook, twitter, instagram etc.)
- ✓ Les Élèves, les coachs Bluegreen, la Direction du Golf devront remonter tous les résultats sportifs au Comité de Direction du Bluegreen Performance Center représenté par Virginie Griffon et Antoine Nizan.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE RÈGLEMENT ET TARIF

LE TARIF :

2300€ (2 jours par semaine)

- ✓ 118 heures d'encadrement
- ✓ Casier vestiaire
- ✓ Abonnement 7/7 parcours France
- ✓ Accès aux espaces haute technologie
- ✓ Balles de practice pendant et en dehors des cours

Le tarifs comprend pendant la période du 7 septembre 2020 au 30 juin 2021 :

- ✓ L'encadrement pédagogique golfique, des séances de préparation physique et préparation mentale
- ✓ La gratuité sur tous les parcours Bluegreen de France
- ✓ Les balles de practice pendant et en dehors des cours
- ✓ La gratuité sur toutes les zones d'entraînement des golfs Bluegreen de France
- ✓ La gratuité sur le MiniGolf des golfs Bluegreen qui en disposent (selon disponibilité)
- ✓ La gratuité sur le Perfect Line et la zone d'entraînement synthétique des golfs Bluegreen qui en disposent (selon disponibilité)
- ✓ La gratuité sur la zone synthétique training des golfs Bluegreen qui en disposent (selon disponibilité)
- ✓ Un casier pour entreposer son sac, chariot, équipements divers

Ne sont pas compris :



BLUEGREEN

- ✓ Les consommations au restaurant du golf
- ✓ Les leçons individuelles

LE RÈGLEMENT :

- ✓ Il devra se faire au comptant par chèque, espèces ou par carte bancaire

ARTICLE 8 : SUSPENSION OU EXCLUSION DE L'ÉLÈVE

Tout comportement inadéquat de l'Élève, qui irait à l'encontre de la Charte, du Règlement Intérieur d'un des golfs Bluegreen ou des valeurs de Bluegreen, entraînera la suspension ou l'exclusion de l'Élève. Dans les cas les plus graves ou si le comportement inadéquat est répété, la Direction de Bluegreen se réserve le droit d'exclure définitivement l'Élève de l'ensemble des golfs Bluegreen.

Bluegreen informera par tous moyens écrits à l'Élève (ses représentants légaux) de sa suspension ou de son exclusion des golfs Bluegreen.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA CHARTE

L'Élève reconnaît que la Charte pourra être modifiée par Bluegreen.

Fait à Cergy, en deux exemplaires originaux, le 7 septembre 2020.

Virginie GRIFFON

Directrice Enseignement BLUEGREEN

L'ÉLÈVE



Annexe 1

DECHARGE DE RESPONSABILITE PARENTALE POUR ENFANT MINEURE

Je soussigné, Madame, Monsieur, mère, père, de l'enfant
lui autorise à participer à toutes activités du Bluegreen Performance Center

autorise le Golf Blue Green Lyon Chassieu à :

- Lui donner tous pouvoirs pour prendre des décisions et signer tous documents en mon nom en ce qui concerne mon enfant mineur et prendre toutes mesures nécessaires pour sa santé notamment pour une hospitalisation ou faire pratiquer une intervention chirurgicale d'urgence en cas de nécessité.

- Laisser mon enfant partir de l'activité avec
(Nom/ prénom et qualité de la personne venant récupérer votre enfant)

.....

Sans que la responsabilité du Golf ne puisse être engagée

Je m'engage aussi à rembourser l'intégralité des frais (médicaux et pharmaceutiques) avancés éventuellement pour mon compte.

Fait à

Signature

Le

Annexe 2

AUTORISATION DE REPRODUCTION, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

Je soussigné(e) :
parent/tuteur légal)

(Nom du

Autorise à titre gracieux le Groupe BLUEGREEN (la « Société ») et le Golf à la publication de photographies, d'utilisation du nom et de prénom, et de capture d'images ou de vidéographies de :
(Nom de l'enfant)

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, **j'autorise la Société à fixer, reproduire, représenter et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies et les captations pourront être exploitées et utilisées directement par la Société et le Golf sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, intégralement ou par extraits et notamment :

- Site Internet du Golf et de Blue Green,
 - Réseaux sociaux (Facebook – Instagram – Twitter –Linkedin – Google + - Youtube - Sites web Bluegreen); emailing
 - documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV
- Autorise les responsables de l'activité à prendre, le cas échéant toutes les mesures nécessaires par l'état de santé de mon enfant (hospitalisation et/ou intervention chirurgicale)

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

L'autorisation est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

Je garantis que l'enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.



La présente autorisation est valable pour la durée de 5 (cinq) ans. Elle est valable pour le monde entier. L'autorisation perdurera en cas de changement de mon état civil actuel.

Le soussigné reste en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à la Direction du Golf.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Nom et Prénom de la **personne photographiée** :

Nom et prénom **du parent/tuteur légal** :

Signature :